



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ST JEAN TROLIMON

Séance du 27 AOÛT 2026

Le jeudi vingt sept août de l'an deux mille vingt-six, à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean Trolimon, légalement convoqué le 21 août deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M.LE BLEIS Didier.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Didier LE BLEIS – Karine COIC – VINOLO Jean-Jacques – Gwénaëlle GOASCOZ - Caroline CONSTANT – Riwal LE PAPE– Baptiste TANGUY - Karen TREBERN – Delphine LE BERRE - Cédric LE BLEIS – Jean-Edern AUBREE – Florence GUIZIOU – Joël COTTINIER

Absents avec procuration :

Jean-Yves LE BERRE – procuration donnée à Karine COÏC

Amaury DE SURVILLE PAPE – procuration donnée à Riwal LE PAPE

Karine COÏC a été nommée secrétaire de séance.

2026-33 APPROBATION DU VERSEMENT DE FORFAIT SCOLAIRE 2024-2025
POUR UNE ÉLÈVE DE L'ASSOCIATION DIWAN

L'AEP DIWAN KEMPER sollicite le versement du forfait scolaire d'une élève de leur établissement pour l'année 2025/2026.

Cette demande se réfère à la loi dite MOLAC, n°2021-641 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

La participation aux dépenses de fonctionnement scolaire est devenue obligatoire au même niveau que celui d'un élève du public.

A titre d'information, la moyenne départementale communiquée par la préfecture est de 623,54€ pour les enfants du primaire et 1873,14€ pour les maternelles.

Note : le versement 2024-2025 pour un élève de primaire n'a pas été fait

Décision :

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, valident unanimement

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,

Didier LE BLEIS.

